

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'essentiel de la vie : la vie spirituelle éternelle

« Je suis Yossef, votre frère, que vous avez vendu pour l'Égypte »
(Béréchit 45:4)

A peine âgé de dix-sept ans, Yossef se retrouva seul en Égypte, loin de ses parents et de sa famille, dans ce pays le plus immoral de l'époque, empli d'idolâtries et de sorcelleries. En toute logique, il aurait été naturel qu'il se laisse influencer par ce climat ambiant, s'éloigne de la pratique du judaïsme et oublie les enseignements de Torah reçus de son père dans sa jeunesse. Et pourtant, il n'en fut pas ainsi. Avec un remarquable sacrifice, Yossef sut préserver sa sainteté et la pureté de son âme, malgré l'atmosphère peu favorable de débauche, vice duquel il veilla à s'éloigner à tout prix.

Tout au long de son séjour dans ce pays, Yossef demeura proche de l'Éternel, ce qui lui permit d'ailleurs de surmonter la difficile épreuve à laquelle il fut confronté avec la femme de Potifar. Car il était conscient que la Torah, les mitsvot et la crainte de D.ieu ne viennent pas chez l'homme gratuitement et en l'absence d'intention explicite de sa part ; au contraire, seuls un réel sacrifice de soi et la volonté de les acquérir le lui permettent. C'est de cette manière qu'il a le mérite de faire l'acquis spirituel de crainte du Ciel, de sainteté et de pureté.

Or, c'est justement le message que Yossef voulut transmettre à ses frères à travers les mots « Je suis Yossef », qui renvoient à ces mêmes mots prononcés un peu plus tôt dans la phrase « Je suis Yossef, mon père vit-il encore ? » En d'autres termes, je maintiens le lien vital qui m'a toujours lié à mon père. Je suis resté le même Yossef, qui vivait dans la proximité de ce dernier, duquel j'avais appris la Torah et absorbé la sainteté. Aujourd'hui encore, où je me trouve en Égypte, je suis exactement le même Yossef. J'étais Yossef avant que vous m'avez vendu, et je suis resté Yossef après cette vente que j'ai subie. Un Yossef

pleinement attaché à l'Éternel, qui perçoit toujours Sa Présence devant lui.

Face à un tel discours, ses frères furent hautement impressionnés par l'exceptionnel sacrifice de Yossef, qui, après un long séjour de vingt-deux ans en Égypte, avait préservé sa sainteté et était resté fidèle au judaïsme, suivant scrupuleusement la voie de la Torah. C'est pourquoi, ils « ne purent lui répondre, car il les avait frappés par son visage » [traduction littérale], tant celui-ci reflétait la sainteté de son corps pur.

Nous en déduisons que l'homme ne peut se hisser à de hauts degrés spirituels que dans la mesure où il se dévoue pleinement pour cette cause, à l'instar de Yossef. En effet, c'est le sacrifice qu'il fit pour préserver sa piété et son identité juive, en dépit des assauts de son mauvais penchant, qui lui permirent, dans un pays étranger et dépravé, de préserver intégralement les enseignements de Torah reçus de son père vingt-deux ans auparavant.

Un comportement similaire peut être observé auprès des justes de toutes les époques. En proie aux souffrances les plus aiguës, ils maîtrisent ces épreuves et continuent à étudier la Torah, conscients que celle-ci s'acquiert dans la douleur. Je me souviens avoir une fois rencontré deux Guedolé Hador à l'hôpital : Rabbi Yéhouda Tsadka et Rabbi ben Tsion Aba Chaoul, de mémoire bénie. Hospitalisés, ils enduraient tous deux de grandes souffrances, et pourtant, ils étaient plongés avec une incroyable ardeur dans l'étude, débattant de paroles de Torah comme s'ils étaient en pleine santé ! Nous pouvons retirer une édifiante leçon de cette anecdote : l'unique moyen d'acquérir la Torah est de se "tuer à la tâche" pour elle, en faisant fi de tous les soucis de notre quotidien et en ignorant toutes nos souffrances. Nous pourrions alors nous investir pleinement et avec entrain dans l'étude de la Torah qui, sans nul doute, s'ancrera profondément en nous sans jamais être oubliée.

	All.	Fin	R. Tam
Paris	16h52	18h05	18h55
Lyon	16h54	18:03	18h50
Marseille	17h00	18h07	18h51

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 9 Tévèt, Rabbi 'Hiskiyahou Hacohen Rabin

Le 10 Tévèt, Rabbi Messod Assaraf, président du tribunal rabbinique du Yémen

Le 11 Tévèt, Rabbi Chelomo Iguer, auteur de Guillon Maharcha

Le 12 Tévèt, Rabbi Avraham Hayoun

Le 13 Tévèt, Rabbi Its'hak Hoberman, le Tsaddik de Raanana

Le 14 Tévèt, Rabbi Raphaël Méir Fanijel

Le 15 Tévèt, Rabbi 'Haïm Mordékhai Rozenbaum, l'Admour de Nadvorna



LA VOIE TRACÉE

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La figure qui se complète dans les airs

Une année où je passais 'Hanoucca à New-York, je fus logé dans le même hôtel que les centaines de personnes venues goûter à la saveur d'un Chabbat authentique.

A la clôture de celui-ci, je rejoignis ma chambre pour vaquer à mes occupations. Peu après, l'un des donateurs qui avait passé le Chabbat en notre compagnie vint frapper à ma porte dans l'intention de me remettre une enveloppe en faveur de mes institutions. Mais je ne pouvais pas le recevoir, ce dont lui fit part mon accompagnateur qui vint lui ouvrir.

Cet homme hésita quelques instants à lui confier l'enveloppe, car il aurait souhaité me la donner directement afin de recevoir de ma part une bénédiction s'appuyant sur le mérite de mes ancêtres. C'est ce que mon assistant me raconta lorsqu'il me transmit l'enveloppe. Je l'ouvris alors et y trouvai une coquette somme d'argent.

A peine quelques instants plus tard, de nouveaux coups se firent entendre sur ma porte. Un homme, plongé dans de grosses difficultés financières, venait me confier sa détresse. Il avait au départ pensé s'adresser directement aux donateurs présents sur place, mais s'était ensuite gêné. C'est pourquoi, il s'était tourné vers moi pour solliciter mon soutien. Il me précisa alors la somme précise dont il avait urgemment besoin.

Quelle ne fut pas ma surprise : il s'agissait exactement de celle que je venais de recevoir ! J'y ai vu un signe du Ciel m'indiquant que j'avais été choisi par le Créateur comme messager chargé d'aider ce Juif dans le besoin. Aussi m'empressai-je de lui donner l'enveloppe que j'avais reçue, heureux de pouvoir le reconforter.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là.

Lors d'un de mes voyages en avion, mon accompagnateur me dit que le monsieur qui était assis devant nous était ce généreux donateur, qui m'avait fait transmettre ce don colossal. Bien-entendu, je profitai de l'occasion pour l'accoster, ce qui lui fit plaisir. Je lui rappelai la générosité qu'il m'avait témoignée et l'en remerciai vivement. Je lui racontai également le concours de circonstances suite auquel j'avais finalement cédé cet argent à un pauvre homme. C'est ainsi que, conformément au plan divin, la figure se compléta dans les airs.

Quant à moi, j'eus le mérite d'accomplir la mitsva de sanctifier le Nom divin, en montrant à ce nanti que malgré la lourde charge financière que représentent mes institutions, j'avais préféré céder le don qu'il m'avait remis à un indigent. La promesse de nos Sages s'accomplissait ainsi à mon sujet : « Quiconque sanctifie le Nom divin en cachette, [l'Éternel] le publie pour lui. » (traité Sota)



PAROLES DE NOS SAGES

Perles de Torah sur la paracha, entendues à la table de nos Maîtres

Un affront qui a coûté cher

« Yossef ne put se contenir, devant tous ceux qui l'entouraient. » (Béréchit 45:1)

Yossef se trouvait dans une situation très délicate, comme le décrit Rachi : « Il ne pouvait supporter que les Egyptiens se tiennent à ses côtés et entendent comme ses frères seront confondus lorsqu'il se fera connaître à eux. »

Plus encore, le Midrach souligne, au nom de Rav Chemouel bar Na'hman : « Yossef s'est exposé à un grand danger, car si ses frères l'avaient tué, personne n'aurait jamais su son identité. Aussi, pourquoi dit-il : "Faites sortir tout le monde d'ici !" ? Car il s'est dit : "Il vaut mieux que je meurs et que je ne cause pas de honte à mes frères devant les Egyptiens." »

De même, s'il nous arrive de devoir réprimander quelqu'un, nous devons veiller à le faire avec beaucoup de tact et en gardant bien à l'esprit qu'il faut à tout prix éviter de lui faire honte – que Dieu nous préserve de ce péché.

Il arriva une fois que le cas suivant soit soumis au tribunal de Rabbi Yits'hak Zilberstein chelita. Un marchand de tissus et l'un de ses clients se présentèrent à lui au sujet d'une grosse affaire conclue entre eux : de nombreux tissus de luxe avaient été vendus pour une somme colossale.

A peine quelques jours plus tard, l'acheteur remarqua la présence de taches blanches sur ces tissus ; il venait donc se plaindre du défaut de cette marchandise. Pour sa défense, le vendeur affirma que ces taches étaient le résultat d'un lavage effectué sur ces tissus par son acheteur, alors qu'ils n'étaient pas lavables, ce dont ce dernier avait connaissance. Mais l'acheteur affirma qu'il était prêt à jurer qu'il ne les avait jamais lavés.

A priori, la loi tranchant un tel cas est claire : c'est l'acheteur qui est perdant, en vertu du principe selon lequel « celui qui veut tirer de l'argent de son prochain doit apporter une preuve ».

Néanmoins, du fait qu'il était question d'une très grande somme d'argent et que l'acheteur concevrait une énorme peine de subir cette perte, Rav Zilberstein tenta de prendre contact avec l'usine, localisée en dehors d'Israël, qui avait produit ces tissus, afin de lui demander de bien vouloir les racheter.

Toutefois, il ajouta cette réflexion à son intention : « Il est clair que tu ne devrais pas sortir perdant ! Mais lorsqu'un homme est confronté à une telle information, il lui incombe de procéder à une introspection afin d'en déterminer la cause réelle. »

« C'est pourquoi, poursuivit le Rav, tu dois bien réfléchir s'il ne t'est pas arrivé une fois de faire blanchir le visage de ton prochain en public. Car c'est peut-être pour cette raison que, du ciel, on a fait en sorte que des taches blanches apparaissent sur les tissus que tu as achetés, te causant une importante perte financière. »

Après une courte réflexion, l'acheteur avoua avoir à s'amender à ce sujet...



DE LA HAFTARA

Haftara de la semaine : « **La parole de l'Éternel me fut adressée en ces termes : "Or, toi, fils de l'homme (...)"**. » (Yé'hezkel 37)

Lien avec la paracha : la haftara évoque les royaumes de Yéhouda et de Yossef, qui seront réunis dans les temps futurs, comme il est dit : « Or toi, fils de l'homme, prends une pièce de bois et écris dessus : "Pour Yéhouda et pour les enfants d'Israël, ses associés". Puis, prends une autre pièce de bois et écris dessus : "Pour Yossef (...)" et elles seront réunies dans ta main.

» Or, ce sujet se retrouve également dans la paracha : Yéhouda lutta pour sauver Binyamin, et finalement tous les frères s'unirent à Yossef, alors dirigeant de l'Égypte.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Mériter d'être jeté aux chiens

Il est interdit, d'après la Torah, de prêter crédit à des propos médisants, qu'ils concernent la relation de l'homme avec son Créateur ou avec son prochain. Autrement dit, nous ne devons pas croire que ce que nous avons entendu est vrai, parce que si nous y croyons, l'objet de ces propos deviendra méprisable à nos yeux.

Celui qui croit en la médisance transgresse un ordre négatif de la Torah : « N'accueille point un rapport mensonger », verset que nos Maîtres interprètent, dans la Mekhilta, comme un avertissement à l'intention des personnes qui prêtent crédit à la médisance. En outre, nos Sages ont déduit du verset qui précède, « vous l'abandonnez aux chiens », que celui qui croit en des propos médisants mérite d'être jeté aux chiens. Ils affirment également qu'une telle personne commet un péché plus grave que celle qui lui a rapporté ces calomnies.





A MÉDITER...

Se renforcer et mériter la bénédiction

C'est dans la Guemara que nous trouvons la source de cette célèbre promesse de longévité : « Quiconque rallonge la prononciation du mot Amen, se voit rallonger ses jours et ses années. » (Berakhot, 47a)

Le Talmud de Jérusalem (Berakhot 8:8) rapporte cette béraïta avec un petit ajout, loin d'être anodin : « On lui rallonge ses jours et ses années pour le bien. »

Le Or Zaroua explique ce que signifie de rallonger la prononciation du mot Amen : il s'agit de répondre Amen très lentement afin de pouvoir penser aux termes « El mélekh nééman » (dont les initiales forment le mot Amen) et d'avoir ainsi la bonne kavana.

Néanmoins, les Tossaphistes précisent qu'il ne faut pas non plus prononcer ce mot trop lentement, car cela risquerait de nous empêcher de l'articuler correctement.

Dans son ouvrage Ben Yehoyada, Rabénoù Yossef 'Haïm – que son mérite nous protège – explique le sens de la promesse de longévité accordée à celui qui répond Amen lentement. D'après lui, ce dernier jouit de deux bénédictions. La première est qu'on lui « prolongera ses jours », c'est-à-dire que chacun d'entre eux sera, en quelque sorte, plus long pour lui, en cela qu'il parviendra à s'y élever plus que la norme. La seconde est qu'on lui « prolongera ses années », autrement dit qu'il aura le mérite de vivre un plus grand nombre d'années, et d'après le Talmud de Jérusalem, également en qualité.

Dans ses notes, Rabbi Its'hak Eisik exprime une idée similaire de manière un peu différente : « Il éprouvera chaque jour la jouissance que les autres ont en deux jours. »

Le juste Rabbi Its'hak Zeèv de Kretchnev, de mémoire bénie, apporte une preuve à la promesse de longévité assurée à celui qui répond correctement Amen, en s'appuyant sur un verset du roi David : « Il a épuisé (ina), dans la marche, ma vigueur, il a abrégé mes jours. » (Téhillim 102:24) Un homme qui voyage n'a pas l'opportunité de se joindre à la prière collective, donc pas non plus celle de répondre Amen. Ayant moins d'Amen à son actif, il ne peut mériter de voir ses jours prolongés. Par conséquent, le long chemin qu'il a dû parcourir lui a causé des souffrances (inouy) et a raccourci ses jours (Alé Vradim, Berakhot, 3a).

Rav Yekoutiél Its'hak Brakh raconte qu'aux Etats-Unis, vivait un Juif adepte de la 'hassidout Satmar, du nom de Rabbi 'Haïm Herch Goldberg. Il observait avec méticulosité la mitsva de répondre Amen, au point qu'il en recherchait les opportunités. C'est ainsi qu'on pouvait quotidiennement le voir assis des heures à la synagogue, assistant à tous les offices successifs de Cha'harit et attendant que le dernier se termine. De cette manière, il pouvait récolter un très grand nombre d'Amen. Dans le même esprit, il était toujours très attentif aux bénédictions prononcées autour de lui, et lorsqu'il voyait quelqu'un sur le point d'en prononcer une, il courrait le rejoindre pour y répondre.

Dans l'éloge funèbre prononcé par Rabbi Yoël, l'Admour de Satmar, de mémoire bénie – auteur de l'ouvrage Vayoël Moché –, en l'honneur de cet homme qui avait atteint l'âge de quatre-vingt-onze ans, il fut dit : « Sachez que ce n'est pas par hasard que Rabbi 'Haïm a joui d'une si longue vie. Il a eu ce mérite du fait qu'il veillait scrupuleusement à répondre Amen, comme nos Sages nous l'ont enseigné : « Quiconque rallonge la prononciation du mot Amen, se voit rallonger ses jours et ses années. » Ce n'est pas non plus par hasard qu'il a atteint l'âge de quatre-vingt-onze ans, ce nombre correspondant à la valeur numérique du mot Amen, mitsva qui lui valut cette longévité. »

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Comment choisir un lieu d'habitation ?

« Yaakov avait envoyé Yéhouda en avant, vers Yossef, pour qu'il lui préparât l'entrée de Gochen, et ils arrivèrent au pays de Gochen. » (Béréchit 46:28)

Rachi explique, en s'appuyant sur un Midrach Agada : « Pour qu'il lui préparât : afin qu'il lui prépare un centre d'étude d'où sortira l'enseignement. » En d'autres termes, au moment où Yaakov s'apprêtait à s'installer en Egypte à cause de la famine qui sévissait en Terre Sainte, il se soucia en premier lieu d'y implanter des bases solides de Torah. Or, ceci diffère de l'habitude du commun des hommes. En effet, de manière générale, celui qui cherche un endroit où habiter, examine d'abord si les conditions matérielles sont favorables : sa nouvelle demeure est-elle suffisamment aérée, a-t-elle de bonnes directions par rapport au soleil, est-elle située dans un endroit agréable ? Cependant, notre patriarche Yaakov vient nous enseigner quel est le réel critère de choix devant intervenir dans une telle décision : la Torah. Il nous appartient, en effet, de vérifier s'il y a des institutions de Torah dans l'endroit où nous projetons d'habiter, ainsi que de bons voisins desquels on ne risque pas d'être mal influencés.

C'est la raison pour laquelle Yaakov choisit de ne pas s'installer en Egypte même, mais le plus loin possible des Egyptiens, en terre de Gochen. D'où le sens de ses mots « pour qu'il lui préparât » – léhorot léfanav, ce dernier terme (signifiant « devant lui ») faisant allusion aux générations à venir, auxquelles le patriarche voulait transmettre la manière correcte de choisir un lieu d'habitation. Du fait qu'il n'existait pas encore de Yechivot en Egypte, Yaakov veilla à en implanter avant même qu'il ne vienne s'y installer.

Cela étant, que signifient les mots « vers Yossef » ?

Outre la préoccupation de Yaakov de fonder des centres de Torah en Egypte, il craignait que ses enfants ne subissent la mauvaise influence des Egyptiens. Ce pays étant connu pour être le plus débauché de l'époque, il appréhendait hautement de venir vivre avec sa famille dans un lieu baignant dans une atmosphère aussi légère. Nos Sages affirment à cet égard que lorsque Yaakov apprit que Yossef était encore en vie et habitait en Egypte, il était hésitant et se disait : « Vais-je quitter la terre de mes ancêtres, celle où la Présence divine se trouve concentrée, pour rejoindre un pays impur, peuplé d'incirconcis ne craignant pas D.ieu ? » L'Eternel lui répondit alors : « Ne crains rien, Yaakov, Je descendrai avec toi en Egypte. »

Nous en déduisons combien l'homme doit, en priorité, se soucier de son avenir spirituel, en particulier lorsqu'il s'agit de choisir un lieu d'habitation. Il lui incombe alors de veiller à ce qu'il s'agisse d'un bon endroit, où lui-même et sa famille pourront évoluer en conformité avec l'éducation prônée par la Torah, sans subir de mauvaises influences extérieures. En outre, chacun a le devoir de se considérer comme un simple envoyé dans ce monde du Créateur, ce qui lui permettra de surmonter facilement les difficultés auxquelles il sera confronté par l'accomplissement de mitsvot.



זכור לטוב

De la Torah d'Eliahou Hanavi

laquelle ils endurent de pareilles douleurs ? » A l'époque voulue, lorsque règnera le fils de David et que l'ange de la mort aura disparu de ce monde, du milieu d'Israël, toutes les nations s'écrieront : « Heureux le peuple qui est ainsi, heureux le peuple dont l'Éternel est le D.ieu ! » (Téhilim 144:15), c'est-à-dire heureux le peuple qui a un si beau partage !

« Il retranchera à jamais la mort. » (Yechaya, 25:8)

Ceci arrivera à l'époque du fils de David. Les idolâtres, au dehors, pousseront de grands cris, dans le repentir de ce qu'ils n'auront pas accompli les commandements de la Torah, et les anges de service crieront, à l'intérieur, de se voir dépourvus du bonheur dont jouiront les enfants d'Israël. C'est ce qu'exprime le verset : « Voici, les anges gémissent dehors ; les anges de la paix pleurent amèrement. » (Yechaya 33:7)

Nous trouvons : « [D.ieu] retire de la poussière le malheureux (...) Elle devient mère de plusieurs enfants. » (Téhilim 113:7-9) « Pour le faire siéger avec les grands, avec les principaux de Son peuple. » (ibid. 113:8) Comment D.ieu fera-t-Il dans le monde à venir ? Ceux qui auront encouru la peine de mort pendant quatre générations, par suite de leurs péchés, comme la Loi le dit : « D.ieu punit le péché des pères sur les fils jusqu'à la troisième et la quatrième génération. » (Chémot, 20) S'ils auront fait pénitence et se seront mis à étudier la Torah, la loi écrite et la loi orale, et qu'ils soient morts dans leur contrition, D.ieu ne pouvant se consoler de leur malheur, les relèvera de la poussière, les prendra dans Son sein, les embrassera et leur permettra de jouir du bonheur céleste, avec les autres saints. Telle est l'interprétation du verset : « D.ieu relève de la poussière le pauvre pour le faire asseoir parmi les grands, même parmi les grands de Son peuple. Il donne de la famille à la femme stérile qui deviendra la mère de nombreux enfants et joyeuse. » (Téhilim, ibid.) Il y a ici une allusion à la création du monde, car D.ieu, en effet, le créa du milieu du Temple,

comme on peut le déduire de cette phrase : « D.ieu a fondé la terre avec science, a affermi les cieus avec intelligence. Par Sa sagesse, les gouffres se sont ouverts. » (Michlé 3:19)

On pourrait interpréter : « D.ieu donne de la famille à la femme stérile » en disant que l'on parle ici du monde présent que D.ieu a créé et dans lequel Il créa ensuite l'homme, qui le remplit d'une extrémité à l'autre, selon le prophète : « Moi, J'ai fait la terre, et J'ai créé l'homme sur elle. » (Yechaya 45:12)

« Mère de plusieurs enfants et joyeuse » (Téhilim, ibid.) Béni soit l'Éternel, béni soit-Il ! Car Son plaisir en Israël est considérable et perpétuel. C'est que, quand les Juifs font pénitence, dans ce monde, et pratiquent avec plaisir la Torah, cette dernière se réjouira en eux, de son côté, dans le monde futur. Voilà donc une explication de ces mots : « Mère de plusieurs enfants et joyeuse ».

« D.ieu retire le pauvre de la poussière (...) pour le faire siéger avec les grands ». Comment cela ? A l'époque du Machia'h, l'homme qui aura commis de nombreux péchés et se sera donc attiré la condamnation à mort pour la durée de quatre générations, suivant le verset : « D.ieu punit les péchés des pères (...) », si cet homme, après son inconduite, aura fait pénitence, aura étudié le Pentateuque, les Prophètes, les Hagiographes, la Michna, les commentaires, les règles du droit mosaïque, les récits historiques et allégoriques, et aura eu commerce avec les Sages pour s'instruire, cet homme sera absous par D.ieu. Aurait-il encouru une centaine de condamnations, que D.ieu les lui effacerait pour le ranger au nombre des saints. Nous déduisons cela de ce verset : « Bien qu'ils aient offert aux nations des présents, Je les assemblerai maintenant. » (Hochéa 8:10)

Il faut lire dans ce verset : « Bien qu'ils aient étudié », et non : « Bien qu'ils aient offert des présents ».

Gloire et force réservées aux justes dans les temps futurs et dans le monde à venir

Comment seront la gloire et la force que l'Éternel donnera aux justes dans le monde futur et dans l'autre vie ? D.ieu siégera dans Son collège, ayant devant Lui les justes de la terre. Chacun de ceux-ci aura le visage resplendissant de lumière, en proportion de la Torah qu'il aura accomplie. Les anges de service entoureront les enfants d'Israël en pleurant et en se disant en eux-mêmes : « Qu'ils sont heureux, les enfants d'Israël, qui sont maintenant débarrassés des peines, de l'oppression, de la tyrannie qui pesaient sur eux ! De quel bonheur et de quelle grandeur ne jouissent-ils pas en ce moment ! » Ce verset en témoigne : « Les rois des armées se sont enfuis. » (Téhilim 68:13) Au lieu de « se sont enfuis », lisez « se sont parlé ». Car lorsque Moché était monté au ciel pour en descendre la Torah, ils l'avaient interpellé, du fait qu'il était le père de la sagesse, le père des prophètes.

C'est ce que dit le verset « les rois des armées se sont enfuis (...) ».

Mais quel rapport existe-t-il entre ces mots et les versets précédents ? C'est que les anges seront étonnés de voir toute la félicité et la gloire qu'auront méritées les enfants d'Israël par l'accomplissement de la Torah.

Les nations idolâtres avaient méprisé Israël dans ce monde en disant : « Nous avons de l'argent et de l'or, les Juifs ont de l'argent et de l'or. Nous avons des campagnes et des vignobles, les Juifs en ont autant. Nous avons à boire et à manger, eux aussi. Nous avons de beaux vêtements, il en est de même les concernant. Quelle récompense donc leur donnera la Torah, pour



DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Rabbi Chelomo Pinto eut dix fils. Ces Tsaddikim étudièrent assidûment la Torah, jour et nuit, dans la grande Yéchiva d'Agadir. Il eut le mérite de voir s'accomplir la bénédiction de David Hamélekh : « Tes fils seront comme des pousses d'olivier autour de ta table. »

Un soir, un des fils de Rabbi Chelomo revint de la Yéchiva et accrocha sa veste dans l'entrée de la maison.

Au même moment, un pauvre entra. Il n'avait pas de quoi entretenir ses enfants. Il prit la veste du fils de Rabbi Chelomo et s'en fut la vendre. Avec ce qu'il en retira, il acheta quelques denrées pour le repas du soir.

Au milieu de la nuit, cet indigent fut pris de violentes crampes d'estomac. Son épouse, voyant combien il souffrait, essaya de percer le mystère de ces maux :

« Dis-moi, as-tu fait aujourd'hui un acte répréhensible qui pourrait être la cause de tes souffrances ?

- Oui, répondit-il, comme quelqu'un pris en faute, j'ai dérobé une veste dans la maison de Rav Pinto, celle de son fils, et je l'ai vendue pour avoir de l'argent et vous apporter un repas du soir. »

A présent, elle comprenait l'origine de son tourment.

Dès les premières lueurs du jour, elle se leva. Elle prit un objet qui lui appartenait et courut chez la personne qui avait acheté la veste à son mari. Elle le lui donna et reprit le vêtement en échange.

Dans la maison du Rav, le fils s'était levé et se préparait à partir pour la prière du matin. Il s'approcha du porte-manteau et quelle ne fut pas sa surprise de ne pas y trouver sa veste. Il alla voir son père et lui demanda : « Papa, ma veste a disparu. Comment vais-je pouvoir aller prier à la synagogue ?

- Celui qui t'a pris ta veste va te la rendre immédiatement », lui répondit le Tsaddik.

Tandis qu'ils parlaient, on entendit frapper à la porte. Sur le palier, se tenait l'épouse du pauvre qui tenait dans sa main la veste. Sur un ton suppliant, elle s'adressa au Tsaddik :

« Le Rav sait que c'est notre grande pauvreté qui a poussé mon mari à voler cette veste. Maintenant, il est allongé sur son lit, en proie à des maux de ventre insupportables. Je vous en prie, priez pour qu'il guérisse.

- Va, rentre à la maison. Ton mari est déjà guéri », répondit-il.

En arrivant chez elle, elle constata que les douleurs avaient cessé. Son mari avait retrouvé une parfaite santé après qu'elle eut rendu le bien dérobé et demandé pardon.